

Note de positionnement ISF SystExt sur le standard Fairtrade-Fairmined mis en place par FLO et ARM et sur la labellisation de l'or équitable en France par Max Havelaar France, à destination du Bureau national d'Ingénieurs sans frontières et des membres du Conseil d'Administration de Max Havelaar France

Document validé par le Bureau national d'Ingénieurs sans frontières France le 10 juillet 2012.

Le Groupe thématique d'ingénieurs « Systèmes extractifs et environnement » d'Ingénieurs sans frontières (ISF SystExt), étudie depuis juillet 2011 le standard Fairtrade-Fairmined (version du 15 mars 2010) mis en place par FLO (Fairtrade Labelling Organization) et ARM (Alliance for Responsible Mining), à travers quatre journées de travail. Ce travail a reposé sur trois axes :

- Etude des caractéristiques de la filière aurifère (situation économique, techniques d'extraction et de traitement, impacts sanitaires, sociaux et environnementaux, tant pour la mine à petite échelle que pour celle à grande échelle) ;
- Lecture et analyse critique du standard Fairtrade-Fairmined puis approfondissement sur la gouvernance, les positions et les expériences de l'association ARM ;
- Prise de contact avec différents acteurs français de la thématique (Patrick Schein¹, Max Havelaar France, WWF, GRESEA²) .

Éléments de contexte

Le premier gramme d'or équitable a été mis sur le marché en février 2011 en Grande-Bretagne via FairTrade Foundation. L'or équitable est aujourd'hui produit dans neuf mines certifiées en Amérique du Sud. Quatre mines sont en cours de certification sur le même continent et des travaux d'identification de communautés minières sont en cours en Afrique et en Asie. Les mines certifiées produisent entre 5 et 10 kg par mois³. La première expérience de la Grande-Bretagne s'est ensuite étendue à d'autres pays européens (Pays-Bas et pays scandinaves) et l'or équitable sera probablement bientôt labellisé par les 24 Max Havelaar du réseau.

La démarche du standard or équitable est rare dans le sens où elle prône et travaille pour la valorisation de la mine artisanale comme organisation efficace d'exploitation des ressources minérales, en opposition avec le discours majoritaire défendant le modèle de méga-exploitation industrielle. De tels propos semblent particulièrement intéressants, justifiés et pertinents.

ISF étant membre du conseil d'administration de Max Havelaar France, ce document vise à fournir au Bureau National d'ISF et aux membres du conseil d'administration de Max Havelaar France les principales conclusions de l'étude de ISF SystExt, de telle sorte qu'ils disposent de suffisamment d'éléments pour choisir de soutenir ou non la labellisation d'or équitable.

¹ Patrick Schein est aujourd'hui un négociant et affineur de métaux précieux, PDG de Gold by gold, membre du comité technique d'ARM, membre du comité exécutif d'ARM et membre du conseil d'administration d'ARM.

² Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative.

³ D'après <http://www.jewellerybusiness.com/2/blog/2011/09/fairtrade-gold-works-to-level-mining-playing-field%E2%80%933/>.

Conclusions de l'étude sur le Standard

1) Principales critiques sur le contenu du standard :

- Le standard n'impose **pas de prix minimum garanti fixe**, les producteurs recevant 105% du cours du LBMA (95% plus 10% de prime du commerce équitable), plus éventuellement 5% pour la prime écologique. L'explication présentée dans le standard est confuse et contestable. L'absence de prix minimum garanti fixe interpelle ISF dans la mesure où celui-ci permet d'assurer dans le commerce équitable en général des échanges non plus basés sur la volatilité des cours mais sur la force du partenariat. Ce principe est d'ailleurs très fort et est sans doute le premier auquel les consommateurs pensent lorsqu'on parle de commerce équitable. Après discussion avec Patrick Schein, il semblerait en réalité que ce choix ait été fait à la demande des producteurs et qu'à terme, la mise en place d'un prix minimum garanti soit très probable si les cours de l'or venaient à chuter. Mais pourquoi alors ne pas avoir instauré de prix minimum garanti fixe dès le début ? Une explication à ce choix semble plus probable : il s'agirait sans doute de simplifier les échanges au sein de la filière équitable puisque tous les intermédiaires de la filière calculeraient leurs prix sur le cours du LBMA.
- Les **exigences environnementales** incluses de base dans le standard Fairtrade-Fairmined sont **faibles**, les mines certifiées étant incitées à la « responsabilité environnementale ». Ainsi, la gestion des déchets miniers, en dehors des résidus de pétrole, n'est pas exigée pour la certification (cela n'est considéré que comme une « avancée requise »). De plus, les conditions d'utilisation du mercure sont mal définies puisque son utilisation est proscrite « si la récupération de l'or peut raisonnablement se faire sans mercure ». Toutefois, en ce qui concerne les normes sanitaires en particulier, ISF insiste sur l'importance et le bien-fondé des paragraphes 3.1.3 à 3.1.7 de la section A du standard qui interdisent l'emploi de mercure sans récupération dans un autoclave, dans les zones de vie quotidienne, par des personnes non habilitées et/ou de moins de 18 ans, etc. On remarquera que la prime écologique⁴, optionnelle, exige quant à elle l'abandon total du mercure et des autres intrants chimiques pour le traitement du minerai. Le choix de ne pas interdire totalement le mercure se base sur un principe de réalité : les caractéristiques géologiques d'un gisement ne permettent pas toujours de l'exploiter sans recours à des produits chimiques à un coût raisonnable. Finalement, ce standard est donc essentiellement incitatif et, selon ISF, n'offre pas assez de garantie dans l'évolution des exigences environnementales.
- Comme tous les produits issus du commerce équitable, l'or équitable vendu au consommateur sera **tracé** de manière **documentaire**. Le standard prévoit de plus d'assurer la **traçabilité physique** de l'or équitable à condition que les frais engendrés ne dépassent pas le montant de la prime du commerce équitable. ISF s'est alors interrogé sur les difficultés de communication autour de la question de la traçabilité de l'or équitable sur deux points :
 - d'une part, la distinction entre traçabilité documentaire et traçabilité physique est à mettre en perspective avec les récentes problématiques des « minerais issus de zones de conflits »⁵ ;

⁴ La prime écologique de l'or équitable peut en quelque sorte être comparée à la prime biologique des produits agricoles.

⁵ La loi américaine dite Dodd-Franck oblige tous les fabricants d'électronique américains à s'assurer que leur chaîne d'approvisionnement en métaux ne provient pas d'une zone de conflit. La région des Grands Lacs en Afrique Centrale est clairement nommée dans le texte de loi ainsi que le minerai

- d'autre part, il s'agit de prendre en compte la compréhension qu'ont les différents acteurs de la filière de la notion de traçabilité (et notamment la distinction entre traçabilités physique et documentaire), le consommateur en particulier ayant souvent une représentation inexacte de la mine.
- L'activité minière en général est consommatrice à la fois d'eau et de surfaces potentiellement cultivables. Il est donc fréquent que cette activité soit en **tension avec d'autres activités**, en particulier **agricoles**. ARM présente à l'heure actuelle des projets miniers sans problème de conflits et fournit un document explicatif pour l'établissement des zones d'exclusion. Toutefois, le rejet de l'or équitable au sein même du système Fairtrade/Max Havelaar par les représentants des producteurs indique clairement qu'un effort supplémentaire doit être fait pour clarifier cette question. La CLAC (Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Comercio Justo ; réseau des producteurs d'Amérique Latine), en particulier, est opposée à la mise en place de l'or équitable du fait du problème de concurrence pour l'accès à la terre et du fait que la mine artisanale ne pourra jamais être selon eux une activité durable ni même souhaitable en soit.
- Enfin, le standard **n'évoque pas explicitement l'épuisement du gisement**, en particulier en ce qui concerne la **reconversion** des mineurs à la fin de l'activité minière. La question de cette reconversion est pourtant évidemment essentielle. Même si les travailleurs ont été formés et peuvent se déplacer sur un autre gisement pour l'exploiter (ce qui est fait depuis toujours), il est indispensable d'anticiper le moment de la fermeture de la mine. De plus, à une échelle globale, il est couramment estimé qu'en l'état actuel des connaissances sur les gisements découverts dans le monde, les **réserves mondiales en or seront épuisées d'ici environ 30 ans**, si l'intensité d'exploitation ne faiblit pas. D'autre part, l'expérience des filières équitables pour l'agriculture a montré qu'il faut environ 20 ans avant que la filière ne soit considérée efficace et viable. Cette mise en parallèle est éloquent : en schématisant, on peut se demander **s'il est pertinent de mettre en place une labellisation d'or équitable** en sachant que le jour où la filière commencera à être satisfaisante, il ne lui restera qu'une dizaine d'années à vivre. Précisons à ce propos que les neuf mines pilotes d'Amérique du Sud étaient des mines déjà très organisées avant la mise en place du standard et qu'elles n'ont pas eu besoin de 20 ans avant de répondre aux exigences du standard actuel. Toutefois, si la filière venait à se développer dans d'autres régions où les mines sont beaucoup moins organisées, le temps de mise en place de la filière serait évidemment plus important.
- D'autres questions peuvent également se poser sur la **construction des filières**. Il n'apparaît pas assez clairement la **manière dont sont accompagnées les communautés minières** (quels organismes et dispositifs, quels financements, quels processus de décision et de révision, etc.). Sur le plan financier en particulier, cet aspect est d'autant plus important que les investissements initiaux dans la mine sont très élevés et bien plus conséquents que dans les filières agricoles. Sur le plan de la certification, FLO-Cert est le certificateur pour l'or équitable. Toutefois, la mine n'étant pas son cœur de métier, il est légitime de s'interroger sur sa compétence dans le domaine. De plus, on souligne que la certification de l'or équitable par FLO-Cert n'est pas accréditée ISO 65, norme garantissant l'indépendance de FLO-Cert, la transparence du processus de certification, la

d'or (tout comme le tungstène, le tantale et l'étain). Un certain nombre de procédures sont donc en cours pour assurer la provenance et le parcours du minerai et donc une traçabilité physique, en particulier par la méthode dite « Analytical Fingerprint ».

qualité des produits certifiés, l'égalité des producteurs et le contrôle de FLO-Cert par une tierce partie indépendante.

2) Réflexions générales sur la démarche proposée par ARM et FLO :

- ISF est conscient que la mise en place de la filière or équitable proposée par ARM et FLO est un **moteur de développement local, sur certaines petites mines aux conditions spécifiques**. ISF reconnaît la qualité de l'initiative d'ARM et FLO qui a suscité l'intérêt d'ISF SystExt et pousse ISF à être force de proposition dans un objectif d'**amélioration perpétuelle et progressive** du standard. Toutefois, la **grande diversité des systèmes extractifs** au niveau international requiert la mise en place de démarches ou d'**initiatives complémentaires**, en supplément du standard or équitable.
- Par ailleurs, cette initiative se focalise **uniquement sur un aspect de la filière** or : les producteurs et les affineurs-bijoutiers. Selon nous, les problèmes posés par la filière aurifère ne peuvent se résoudre en ne considérant que cet aspect. En effet, **l'or n'est pas une substance nécessaire à notre société**. Plus précisément, l'or est une substance utile à nos sociétés avant tout parce qu'il est le moteur du système économique. L'usage de l'or pour ces caractéristiques propres (cf. utilisation industrielle) est minime. La démarche du commerce équitable a la qualité de rapprocher le consommateur de son produit et de mieux saisir les enjeux de sa production. Une démarche cohérente devrait donc intégrer un important axe de réflexion sur le **lien entre le métal et le consommateur** afin que ce dernier puisse également s'interroger sur sa démarche d'achat. Un travail important est à faire pour fournir à un large public des clés de compréhension sur les systèmes extractifs.
- Un dernier questionnement n'a pas été soulevé jusqu'ici mais pourrait faire l'objet d'une discussion intéressante au sein de Max Havelaar France: quels sont les **risques liés à un échec de cette filière** sur le reste du commerce équitable ? La mine étant mal connue du grand public, et le projet global ne portant pas l'accent sur la sensibilisation à cette filière, il se peut que des problèmes sur la filière de l'or et plus précisément dans les mines certifiées portent préjudice à l'ensemble du commerce équitable. Un accident mortel, des heurts avec d'autres communautés ou des problèmes de fraude ou de vol (la filière aurifère est un très grand vecteur de blanchiment d'argent) sont autant de risques potentiels. Pour information, même dans les mines situées dans des pays occidentaux et exploitées par des compagnies occidentales, la fréquence des accidents est élevée. Par exemple, l'administration des Etats-Unis de la sécurité et la santé dans les mines (Mine Safety and Health Administration, MSHA) rapporte 16 accidents mortels en 2011 dans les 12 203 mines du pays (hors mines de charbon) et un taux de fréquence d'accidents totaux ⁶ de 2,28 ⁷. Dans les mines artisanales de cuivre du Katanga, un décès par semaine dans des éboulements est rapporté ⁸.

⁶ Le taux de fréquence d'accidents est, pour le MSHA, le nombre d'accidents rapportés pour 200 000 heures travaillées.

⁷ D'après <http://www.msha.gov/MSHAINFO/FactSheets/MSHAFCT10.HTM>

⁸ D'après CAROLINE SIX (2011). Les mangeurs du cuivre du Katanga, *Alternatives Internationales*, Juillet 2011 No 11.